Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215602210-20260225-20260225_D01-DE

COMMUNE DE ST JACUT LES PINS

Extrait du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 25 février 2026

Le vingt-cinq février deux mil vingt-six à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal de SAINT JACUT LES PINS proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations du 15 Mars 2020 se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 20 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents : 11** **Pouvoirs : 2** **Excusés : 3** **Absents : 3**
Votants : 13

Présents : MM. GUILLOTIN Didier, STEVANT Béatrice, LEBEL TUAL Alexandra, BOUCHON Sophie, CARPENTIER Olivier, BLANCHARD Pierre-Jacques, RICHARD Nathalie, MOQUET Laure, ROYER Christophe, CRONIER Martine, ALAGNA Romain formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme HEMERY Sara (pouvoir à LEBEL TUAL Alexandra), GEFFRAY Fabrice (pouvoir à RICHARD Nathalie)

Excusés : MM. LANGE Richard, LAURENT Marie-Thérèse, THEAUDIN Mélanie

Absents : MM. CHAIN Laurent, DESMARES Denis, LE PORHO François

Secrétaire de séance : Mme CRONIER Martine

Réf. 20260225 – D01

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2026

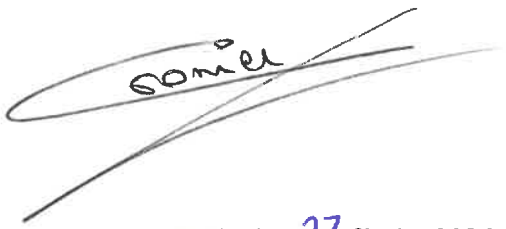
Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2026 envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux par courriel le 20 février 2026.

Le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.
ST-JACUT-LES-PINS, le 26 février 2026
Le Maire – Didier GUILLOTIN



La secrétaire – Martine CRONIER



Publié le : 27 février 2026